

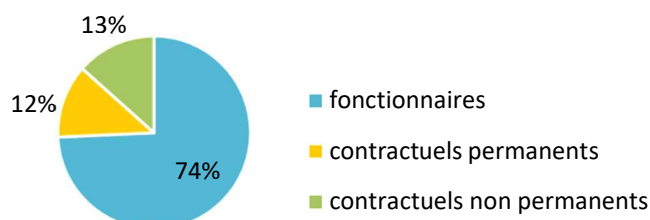
CA VICHY COMMUNAUTE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par la collectivité au Centre de Gestion de l'Allier.

Effectifs

537 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

- > 399 fonctionnaires
- > 66 contractuels permanents
- > 72 contractuels non permanents



29 % des contractuels permanents en CDI

Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Précisions emplois non permanents

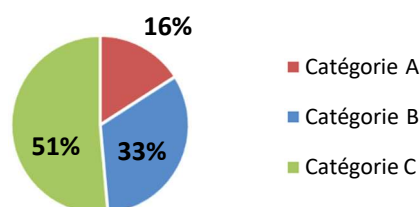
- Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- 61 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- Personnel temporaire intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

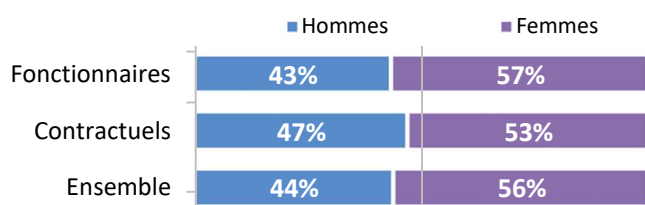
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	36%	32%	35%
Technique	37%	29%	35%
Culturelle	11%	32%	14%
Sportive	4%		3%
Médico-sociale	9%	8%	9%
Police			
Incendie			
Animation	4%		3%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

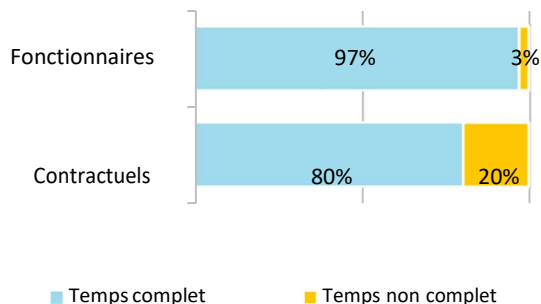


Les principaux cadres d'emplois

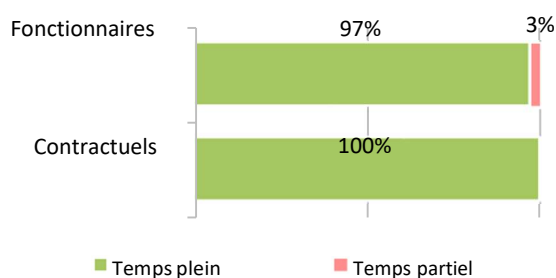
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	19%
Adjointes administratifs	18%
Rédacteurs	9%
Assistants d'enseignement artistique	9%
Attachés	7%

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	18%	52%
Technique	3%	11%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

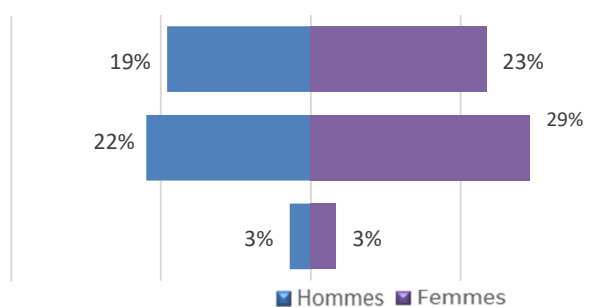
2% des hommes à temps partiel
3% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	47,56	de 50 ans et +
Contractuels permanents	40,23	
Ensemble des permanents	46,52	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	34,65	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

511,02 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022

- > 386,17 fonctionnaires
- > 52,14 contractuels permanents
- > 72,71 contractuels non permanents

930 056 heures travaillées rémunérées en 2022

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	71,24 ETPR
Catégorie B	137,82...
Catégorie C	229,25 ETPR

Positions particulières

- > 1 agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > Un agent mis à disposition dans une autre structure
- > 10 agents en disponibilité
- > 2 agents détachés au sein de la collectivité
- > 3 agents détachés dans une autre structure
- > 3 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congé spécial et hors cadre)

Mouvements

En 2022, 51 arrivées d'agents permanents et 35 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021 ¹	Effectif physique au 31/12/2022
453 agents	465 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022

Fonctionnaires	1,0%
Contractuels	22,2%
Ensemble	3,6%

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	31%
Mutation	26%
Départ à la retraite	20%
Démission	14%
Détachement	3%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	31%
Remplacements (contractuels)	24%
Voie de mutation	20%
Recrutement direct	16%
Réintégration et retour	6%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

Évolution professionnelle

7 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 14% des nominations concernent des femmes

6 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés

dont 50% des nominations concernent des femmes

261 avancements d'échelon et 23 avancements de grade

Aucun lauréat d'un examen professionnel

Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

Une sanction disciplinaire prononcée en 2022

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Une sanction prononcée à l'encontre d'un agent contractuel

Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2022)

Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision) 100%

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 33,1 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	59 127 006 €	Charges de personnel*	19 569 089 €	➔	Soit 33,1 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	---------------------	------------------------------	---------------------	---	---

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	14 201 603 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
Primes et indemnités versées :	2 769 650 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	135 463 €		1 227 434 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	104 680 €		
Supplément familial de traitement :	112 941 €		
Indemnité de résidence :	0 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	50 411 €	40 908 €	33 628 €	29 337 €	27 128 €	19 768 €
Technique	57 471 €	58 028 €	35 931 €	38 282 €	28 784 €	27 368 €
Culturelle	40 147 €	42 222 €	32 244 €	22 325 €	27 232 €	s
Sportive			32 742 €			
Médico-sociale	41 611 €	s	27 285 €		28 305 €	s
Police						
Incendie						
Animation			39 363 €		27 473 €	
Toutes filières	48 074 €	43 833 €	33 306 €	27 714 €	28 049 €	24 425 €

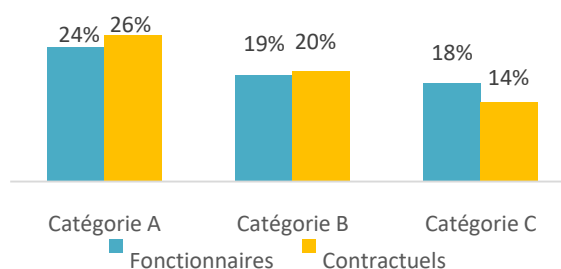
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 19,5 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	19,32%
Contractuels sur emplois permanents	20,90%
Ensemble	19,50%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

5579 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022

237 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2022

En 2022, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

Absences

En moyenne, 27,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire

> En moyenne, 5,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,21%	1,54%	3,83%	1,36%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,51%	1,54%	6,66%	1,36%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,23%	1,84%	7,32%	1,44%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

24,7 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

33 accidents du travail déclarés au total en 2022

> 6,1 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 51 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

ASSISTANT DE PRÉVENTION

1 assistant de prévention désigné dans la collectivité
1 conseiller de prévention

FORMATION

265 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 13 577 €
Coût par jour de formation : 51 €

DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 4 016 190 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

Le document unique d'évaluation des risques professionnels est en cours d'élaboration

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps

plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

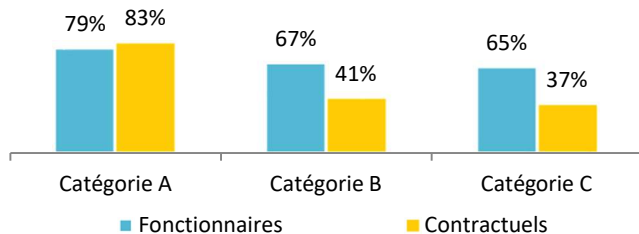
21 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- 3 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- 95 % sont fonctionnaires*
- 76 % sont en catégorie C*

Formation

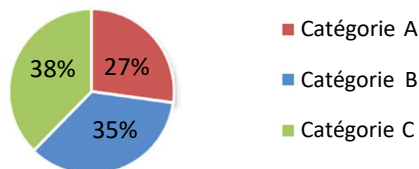
En 2022, 65,2% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022



1 144 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



211 871 € ont été consacrés à la formation en 2022

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	57 %
Coût de la formation des apprentis	7 %
Frais de déplacement	4 %
Autres organismes	33 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,5 jours par agent

Répartition des jours de formation

par organisme	
CNFPT	69%
Autres organismes	27%
Interne à la collectivité	5%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	120 718 €
Montant moyen par bénéficiaire	284 €

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

Jours de grève

62 jours de grève recensés en 2022

Comité Technique Territorial

7 réunions en 2022 dans la collectivité
1 réunion du CHSCT

Commissions Consultatives Paritaires

1 réunion en 2022 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2022} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :	2. Absences médicales :	3. Absences Globales :
Maladie ordinaire et accidents du travail	Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2022. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2023

Version 4